

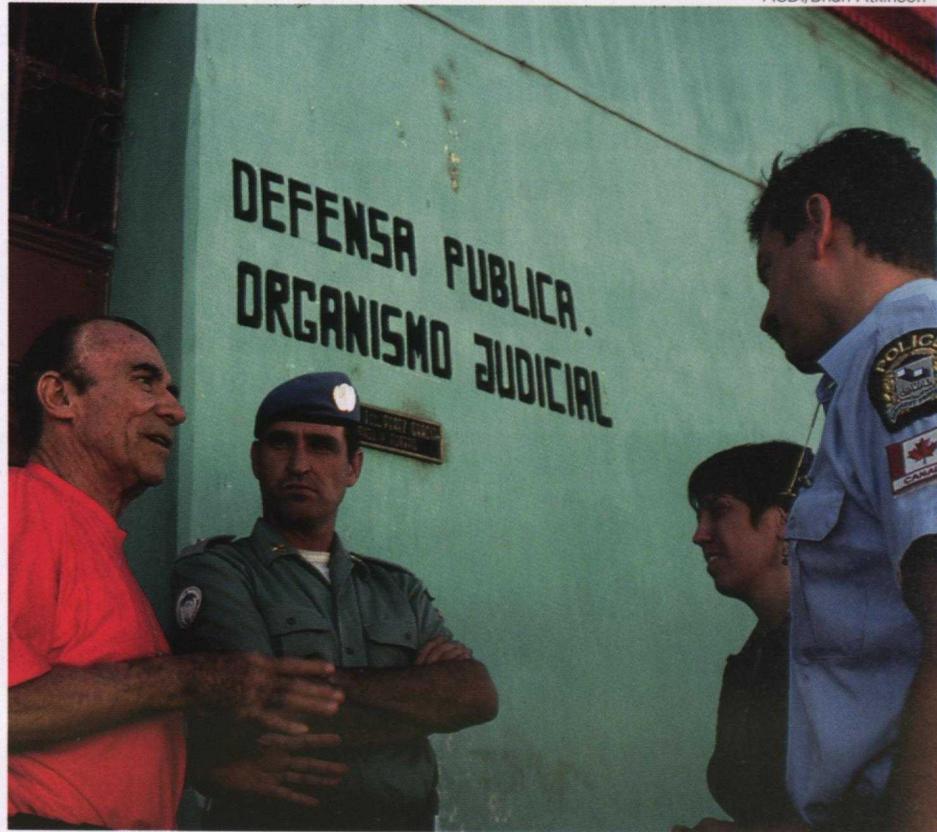
Réforme du secteur de la sécurité

■ Dans de nombreux pays, les services chargés de protéger le public représentent eux-mêmes une grave menace pour la sécurité humaine. Il n'est pas rare que des corps militaires et policiers autoritaires ou indisciplinés soient responsables des pires atteintes aux droits des personnes – femmes, hommes, filles et garçons. Des services de sécurité corrompus ou incompetents sont bien incapables de protéger efficacement le public contre la violence; pis encore, ils sont souvent de connivence avec les criminels.

■ Pour le Canada, la réforme du secteur de la sécurité consiste à rendre les services de sécurité à l'étranger, surtout dans les pays qui sortent d'un conflit, à la fois plus efficaces, plus accessibles et davantage responsables de leurs actes. Elle vise aussi à accroître leur aptitude à protéger la sécurité des personnes et à exercer leurs fonctions légitimes avec humanité et conformément aux normes propres à une société libre et démocratique. La présence de forces armées et policières efficaces et responsables contribue pour beaucoup à assurer la protection des populations civiles dans les zones de conflit. C'est pourquoi le Canada insiste tout particulièrement sur la nécessité d'élaborer des stratégies concrètes pour accroître la sécurité dans les camps de réfugiés. La mise en place d'institutions de sécurité efficaces et responsables est aussi un élément essentiel d'une stratégie plus générale pour permettre aux missions de soutien de la paix de mettre fin à leurs opérations. Tant au Kosovo qu'au Timor-Oriental (aujourd'hui Timor-Leste) et en Afghanistan, les Canadiens ont joué, au sein d'équipes multidisciplinaires, un rôle important qui a aidé à combler l'écart entre les opérations de soutien de la paix suivant immédiatement la crise et les activités à plus long terme axées sur la consolidation de la paix et le développement.

■ Le Canada continuera de contribuer, aux niveaux stratégique et opérationnel, à l'expansion de ce domaine relativement nouveau. Il s'est notamment engagé à accorder 15 millions de dollars à un partenariat qu'il a formé avec la CEDEAO pour promouvoir la sécurité à l'échelle locale en Afrique occidentale grâce au renforcement des capacités et à la réforme du secteur de la sécurité.

ACDI/Brian Atkinson



Au Guatemala, un policier canadien consulte des agents locaux dans le cadre de la mission de l'ONU (1997)

Directives correctionnelles pour les opérations de soutien de la paix

Le Programme de la sécurité humaine du Canada a apporté son appui à l'élaboration de directives pour la mise sur pied et le fonctionnement de services correctionnels humains et efficaces dans le cadre des opérations de soutien de la paix des Nations Unies. Conçues par l'ICPA (International Corrections and Prisons Association – Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires), ces directives offrent une base concrète pour la mise en place de procédures normalisées de l'ONU dans le domaine de l'administration de la justice. Les directives, que des responsables canadiens ont présentées au Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU en août 2002, se trouvent en ligne à l'adresse suivante : www.icpa.ca.